PÔLE EMPLOI

*On est là pour vous ! #68 - L'indemnisation des indépendants*

Questions

1. Quelle est la définition donnée du travailleur indépendant ?

…………………………………………………………………………………………

1. Comment s'appelle la conseillère de la vidéo, et où travaille-t-elle ?

…………………………………………………………………………………………

1. Donnez des exemples de travailleurs indépendants :

…………………………………………………………………………………………

1. Est-ce que les travailleurs indépendants ont droit à une allocation chômage, et depuis quand ?

…………………………………………………………………………………………

1. Quel est le but de ces nouveaux droits pour cette catégorie de travailleurs ?

…………………………………………………………………………………………

1. Est-ce que l'on peut en déduire qu'avant cette loi les travailleurs indépendants n'avaient pas droit à une allocation chômage ?

…………………………………………………………………………………………

1. Combien de conditions sont à remplir ?

…………………………………………………………………………………………

1. Quelles sont-elles ? Cochez :
* Toute activité indépendante a droit au chômage
* Toute activité idépendante enregistrée auprès du tribunal de commerce a droit au chômage
* Toute activité qui rentre dans la liste établie par la loi a droit au chômage
* Il faut avoir exercé l'activité pendant au moins trois ans
* Il faut avoir exercé l'activité sans interruption pendant au moins deux ans
* Il faut avoir exercé l'activité pendant une durée totale de deux ans en regroupant les périodes de travail
* Si vous avez terminé votre activité, vous avez droit à l'allocation
* Si votre activité a été mise en liquidation judiciaire, vous avez droit à l'allocation
* Si votre activité a terminé de façon involontaire par redressement, vous avez droit à l'allocation
* Les revenus liés à cette activité doivent être inférieurs à un certain montant
* Vos ressources personnelles ne doivent pas être supérieures à un certain plafond
1. Est-ce que le niveau de vie du travailleur indépendant est contrôlée ?

…………………………………………………………………………………………

1. Quelle est la durée pendant laquelle les travailleurs indépendants qui ont droit au chômage pourront le toucher ?

…………………………………………………………………………………………